EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2023-037
Objet : Rue de la Rive (à hauteur du n°17)
Circulation et stationnement des véhicules interdits

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8ème partie « signalisation temporaire »

Vu la demande présentée par l'entreprise Lemarié Déménagements– 13 rue de la Motte – 35770 Vern sur Seiche pour permettre le stationnement de deux véhicules dans le cadre d'un déménagement au 17 rue de la Rive,

Considérant que pour permettre le bon déroulement de cette intervention, rue de la Rive (à hauteur du n°17), il y a lieu d'interdire la circulation et le stationnement des véhicules, à compter du jeudi 23 février 2023, à partir de 8 h 00, et ce jusqu'à la fin de l'intervention (environ 2 jours),

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Afin de permettre le bon déroulement de cette intervention et le stationnement de deux véhicules de déménagement, rue de la Rive (à hauteur du n° 17), la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits, à compter du jeudi 23 février 2023, à partir de 8 h 00, et ce jusqu'à la fin de l'intervention (environ 2 jours).

ARTICLE 2 : L'entreprise Lemarié Déménagement sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place la déviation, les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques de l'Aménagement et du Patrimoine, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 6 février 2023
Pour le Maire,
André Croguennec
Le Conseiller Municipal Délégué
à l'Occupation de l'Espace Public

MAIRIE DE REDON (Ille-et-Vilaine)